

Réforme taxe d'habitation - 2018 / 2020



La réforme nationale de la taxe d'habitation, mise en œuvre de 2018 à 2020, concernera 80% des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la TH de leur résidence principale d'ici 2020.

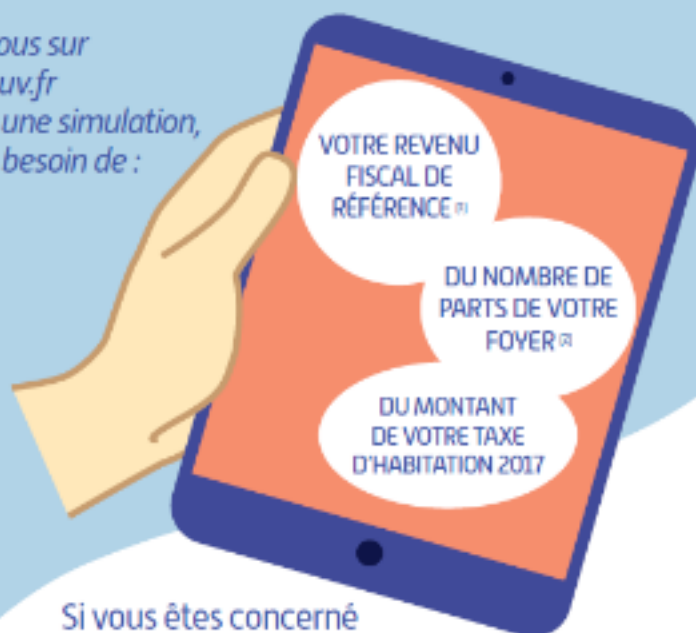
Ce dégrèvement sera progressif et s'appliquera à hauteur de 30% dès 2018.

Le ministère de l'action et des comptes publics a mis en ligne sur impots.gouv.fr un simulateur afin que chacun puisse projeter sa situation.

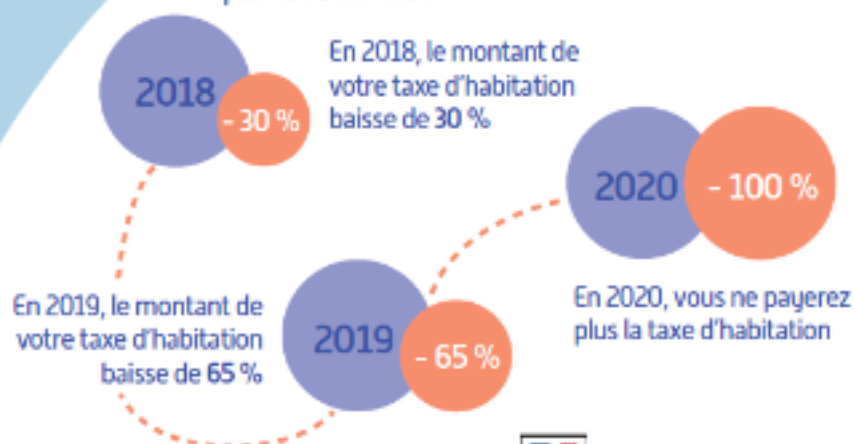


RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur
impots.gouv.fr
Pour faire une simulation,
vous avez besoin de :



Si vous êtes concerné
par la réforme :



* Montant de la taxe d'habitation (TH) 2017
Le 01/01/2018 sera révisé à partir de ce montant sur le site impots.gouv.fr
Pour votre avis cliquez sur le bouton.



impots.gouv.fr
Service à l'attention générale des contribuables